

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 23 décembre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 17 décembre 2015

2015 V 410 Vœu relatif à un marché découvert dans le secteur Paris Nord Est.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

La transformation urbaine du secteur Paris Nord Est est en cours d'achèvement. Elle a donné naissance à un nouveau quartier du 19^e et en lisière du 18^e qui appuie son développement et son dynamisme sur les nouveaux logements, les nouveaux services, les nouveaux équipements et nouveaux commerces qui y sont installés. Des logements et équipements doivent aussi voir le jour dans le 18^e ;

Ce quartier en émergence – à cheval sur les 2 arrondissements - doit également avoir l'opportunité de se structurer autour de lieux de vie, de proximité et de sociabilité, que représentent les marchés découverts alimentaires. Si le dernier renouvellement de la délégation de service public pour la gestion des marchés ne prévoyait pas la création d'un marché supplémentaire, la demande locale s'est depuis renforcée, d'autant que la zone de chalandise paraît désormais suffisamment dense et étendue pour envisager l'intérêt de la création d'un nouveau marché alimentaire, dont il s'agit de déterminer à présent le meilleur emplacement ;

L'arrivée du tramway a également renforcé l'accessibilité du site. Dans le cadre de ce nouveau contexte urbain et des attentes exprimés par les habitants, une étude de faisabilité permettant d'évaluer la commercialité de ce projet et ses modalités semble opportune ;

Sur proposition d'Eric LEJOINDRE, d'Afaf GABELOTAUD, François DAGNAUD, Roger MADEC et des élus socialiste et apparentés,

Emet le vœu que :

la Ville de Paris lance une étude d'opportunité et de faisabilité visant à déterminer l'intérêt commercial et le meilleur emplacement pour la création d'un nouveau marché découvert alimentaire dans le secteur Paris Nord Est, dans la perspective du prochain renouvellement de la délégation de service public pour la gestion de ces marchés.